

## **Leta Restavek ou la neutralisation de la démocratie en Haïti<sup>1</sup>**

Courtney Frantz<sup>2</sup>

**La Mission des Nations unies est officiellement présente en Haïti depuis 2004, pour rétablir l'ordre et la sécurité, promouvoir la démocratie et protéger les droits de l'homme. Mais l'examen des câbles de WikiLeaks révèle l'existence d'autres agendas, qui répondent à des intérêts diplomatiques, sécuritaires et économiques extérieurs à l'île. Un dévoiement qui explique la tendance de la mission à neutraliser le jeu démocratique haïtien.**

C'est à l'unanimité que le Conseil de sécurité a décidé le 14 octobre 2011 de renouveler pour un an le mandat de la Mission de stabilisation des Nations unies en Haïti (Minustah), tout en réduisant ses effectifs « à des niveaux pré-séisme ». Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, a par ailleurs déclaré qu'il envisageait un « retrait graduel » des forces onusiennes dans les années à venir (ONU, 2011). Parallèlement, d'après le journaliste Ansel Herz, beaucoup de Haïtiens manifestent depuis près d'un an contre certains aspects de la présence de la Minustah. « *Il y a toutes sortes de revendications, certains veulent tout simplement que la Minustah s'en aille... D'autres exigent que sa mission militaire de consolidation de la paix soit transformée en mission de soutien au développement* » (Herz, 2011).

De l'extérieur, l'indignation des Haïtiens contre la présence des forces de maintien de la paix peut paraître bien étrange, dans un

---

1. Article paru in *Coha Analysis*, Council on Hemispheric Affairs, octobre 2011, sous le titre : « Leta Restavek: The Suppression of Democracy in Haiti ».

2. Chercheur associé au Council on Hemispheric Affairs (COHA).

contexte de tel délabrement. Beaucoup d'articles récemment publiés présentent les manifestations comme des réactions aux accusations de faute grave et de négligence dont un petit nombre de soldats onusiens ont récemment fait l'objet. Parmi ces accusations, le viol collectif d'un jeune homme de 18 ans et l'apparition du choléra, vraisemblablement importé par le contingent népalais, ont enflammé l'opinion publique haïtienne. Si l'on en croit certains comptes rendus, nous aurions à faire à une force humanitaire éclaboussée par une série de cas isolés d'abus et de négligence.

Une analyse un peu plus poussée de l'histoire de la Minustah sur l'île renvoie cependant une tout autre image, celle d'une force de sécurité privilégiant systématiquement les intérêts étrangers au détriment des intérêts haïtiens. Les habitants se révoltent car ils voient la Minustah comme l'instrument des intérêts états-unis dans la région, car la force onusienne a régulièrement neutralisé le jeu démocratique, car elle n'a pas réussi à répondre aux principales préoccupations humanitaires et car elle s'est même rendue coupable de violences de masse contre les citoyens haïtiens. En excluant le parti Fanmi Lavalas et en neutralisant les mouvements sociaux et politiques, la Minustah a activement contribué à l'exclusion de la majorité haïtienne pauvre de la participation politique et à la marginalisation des Haïtiens qui luttent en faveur de réformes sociales et économiques progressistes. Comme le président Martelly l'a lui-même reconnu, l'accusation de viol collectif n'a fait que « *mettre de l'huile sur le feu* », les relations entre les Haïtiens et les soldats de la paix s'étant déjà fortement dégradées.

### **L'histoire haïtienne récente et l'affaire Aristide**

Pour bien comprendre le contexte dans lequel ces accusations émergent, il importe de revenir sur certains aspects de l'histoire haïtienne. En 1990, plus de deux tiers des votants ont élu Jean-Bertrand Aristide, le candidat du mouvement populaire Lavalas, à la présidence d'Haïti. Le nouveau président avait le soutien massif de la majorité pauvre (Pastor, 1997). Il a travaillé à l'amélioration des systèmes éducatifs et de la santé, relevé le salaire minimum et modifié les politiques commerciales en faveur de la production agricole nationale. Le président Aristide est renversé par une junte militaire en 1991.

Il sera réélu en 2000, lors d'élections au taux de participation extrêmement bas, en tant que représentant d'un parti, Fanmi Lavalas,

transformé et situé plus « à gauche » qu'auparavant. Le 29 février 2004, un contingent de l'US Navy emmène le président en Afrique du Sud, réalisant le dessein diplomatique des Nations unies, du Canada et de la France. Les États-Unis et les Nations unies affirment qu'il s'est agi non pas d'un coup d'État, mais du sauvetage d'un président menacé par un conflit armé d'une violence grandissante entre ses détracteurs et ses partisans, ce qui constituait apparemment une menace pour la sécurité internationale...

De son côté, Aristide affirme que son départ n'était pas volontaire. Les câbles diplomatiques récemment rendus publics démontrent que des hauts responsables états-uniens et onusiens se sont activement mobilisés pour éviter le retour d'Aristide à Haïti (Ives & Herz, 2011). Tant le président Barack Obama que les secrétaires généraux Kofi Annan (1997-2006) et Ban Ki-Moon (2006-aujourd'hui) ont pressé le gouvernement sud-africain de maintenir Aristide sur le continent africain, dans ce qui s'apparente à une tentative de neutralisation du mouvement Fanmi Lavalas.

### **À propos de la Minustah**

La Minustah a été créée à l'origine pour « succéder à la Force intérimaire multinationale autorisée par le Conseil de sécurité en février 2004, après le départ du président Aristide pour l'exil ». Elle opère dans le cadre d'un mandat qui vise à « restaurer un environnement sûr et stable, à promouvoir le processus politique, à renforcer les institutions gouvernementales et les structures de l'État de droit, ainsi qu'à promouvoir et protéger les droits humains » (Minustah, 2011). La Minustah est en Haïti au titre du chapitre 7 de la charte des Nations unies, à travers laquelle « le Conseil de sécurité peut imposer des mesures contraignantes aux États, mesures qui ne doivent donc pas dépendre du consentement des États impliqués. Pour faire cela, le Conseil doit déterminer que la situation constitue une menace contre la paix ou une rupture de la paix » (Matheson, 2011). La présence de la mission en Haïti repose donc sur le prétexte suivant lequel depuis 2004, la violence en Haïti menace la communauté internationale.

Le dispositif de la Minustah comprend à la fois des forces traditionnelles de maintien de la paix, les « casques bleus », et des agents de police. Ces troupes proviennent d'un grand nombre de pays et très rares sont leurs membres qui parlent le créole, la langue parlée par les pauvres dans l'île. Avant même le séisme de janvier 2010, le

fonctionnement de la force onusienne avait absorbé près de 5 milliards de dollars (Panchan, 2010). La Minustah est donc une force multinationale de maintien de la paix généreusement financée pour remplir des fonctions de sécurité, contrôler les élections et assister les organisations de droits de l'homme en vue d'empêcher Haïti de rompre la paix internationale.

### **Les révélations de WikiLeaks**

Les câbles diplomatiques récemment diffusés par WikiLeaks renvoient cependant une autre image de la Minustah : celle-ci agit d'abord pour protéger les intérêts sécuritaires des États-Unis et les ambitions politiques du Brésil. D'après un câble du département d'État américain de mars 2008, le Brésil, qui fournit le principal contingent à la force multinationale, « *est attaché au maintien de son leadership en Haïti, malgré le peu de soutien de sa propre opinion publique à cette opération de paix. Le ministère [brésilien] des affaires étrangères maintient son engagement en ce sens, parce qu'il estime que l'opération contribue à qualifier le Brésil pour un siège permanent au Conseil de sécurité, un objectif diplomatique qui vire à l'obsession chez le ministre des affaires étrangères Amorim* » (CEPR, 2010). Bien que la population brésilienne soit favorable à un retrait de ses forces de la Minustah, le gouvernement de ce pays sud-américain les maintient donc, car elles servent son entreprise de séduction des Nations unies, en vue d'occuper une place de « grand » au Conseil de sécurité.

Dans un autre câble de 2008, l'ancienne ambassadrice états-unienne en Haïti, Janet Sanderson, souligne que la Minustah « *est un outil indispensable pour poursuivre les intérêts politiques centraux (core policy interests) du gouvernement états-unien en Haïti [...]. Un départ prématuré de la Minustah laisserait le président Préval ou son successeur vulnérable à [...] la résurgence de forces populistes et anti-marché – annulant les gains de ces deux dernières années [...]. C'est une question financière et de sécurité régionale pour le gouvernement des États-Unis* ». Sanderson estimait donc que la Minustah protège les intérêts états-uniens, en prévenant l'émergence de forces sociales et politiques hostiles aux politiques néolibérales et à la pénétration des entreprises américaines qui profitent des projets de développement et de reconstruction dans le pays.

Un câble de 2006 nous informe également que des responsables onusiens et états-uniens ont tenu une réunion visant à trouver

les moyens « *de stopper le mouvement d'Aristide* ». Edmond Mulet, chef de mission de la Minustah à l'époque, « *pressait les États-Unis d'entamer des poursuites légales contre Aristide, pour l'empêcher de récupérer son influence sur la population haïtienne et de rentrer à Haïti* ». Ces câbles démontrent donc que le gouvernement états-unien assimile la majorité pauvre à des forces populistes hostiles à l'économie de marché qui doivent être stoppées, et qu'il est prêt à utiliser la Minustah pour supprimer leur participation démocratique.

D'après Mark Schuller, un anthropologue spécialisé dans l'étude des impacts de l'aide internationale, des ONG et de la Minustah sur la vie sociale et politique haïtienne, « *beaucoup estiment que [la Minustah] est responsable du maintien de l'État haïtien en "leta restavek"<sup>3</sup>, en un État incapable de se prendre en charge, devenu propriété de la communauté internationale. Pour beaucoup de commentateurs haïtiens, le gouvernement Préval a volontairement cédé le contrôle du pays à la Minustah et aux autres corps internationaux, en échange de sa propre survie politique. Les manifestants que la Minustah a réprimés auraient pu déstabiliser Préval* » (Schuller, 2011). La mission a donc travaillé au blocage de la démocratie électorale, ainsi qu'à la neutralisation des manifestations populaires, en vue de prévenir la montée en puissance de forces concurrentes au gouvernement Préval.

### **Exclusion de partis, *Eleksyon Zombi* et autres fraudes électorales**

Un des principaux mandats de la Minustah était l'organisation des élections générales et présidentielles de 2010 et 2011, « *à travers la fourniture d'une assistance technique, logistique et administrative et le maintien de la sécurité* » (Minustah, 2011). Ces élections, financées par l'ONU et les États-Unis, ont présenté plusieurs problèmes (Dan, 2011). Le plus grave est celui de l'exclusion de douze partis de la compétition électorale, en ce compris le parti Fanmi Lavalas (Sprague, 2008).

Le Conseil électoral provisoire (CEP) haïtien, dont le caractère vénal est avéré, a exclu le parti Fanmi Lavalas en février 2009, estimant qu'il ne pouvait « *vérifier la signature d'Aristide, envoyée alors*

---

3. « *Restavek* » (dérivé du français « reste avec ») est une expression créole péjorative, renvoyant au statut des enfants de familles pauvres envoyés dans des familles plus aisées pour y devenir domestiques. « *Leta* » signifie l'État.

*qu'il était toujours en exil en Afrique du Sud, en tant que président du parti*» (Beeton, 2011). Un câble de l'ambassade états-unienne remontant à 2009 révèle que dans l'esprit des autorités américaines, le CEP avait donc «*émasculé l'opposition*», «*certainement en intelligence avec le président Préval*». Révoquer complètement le droit de partis d'opposition à participer à une élection revient effectivement à «*l'émasculer*», à retirer tout pouvoir à l'opposition populaire au gouvernement Préval. Malgré les craintes de l'ambassadeur états-unien Kenneth H. Mertens que le parti Lavalas n'apparaisse par la suite comme «*un martyr et que les Haïtiens pensent que Préval a manipulé les élections*», les autorités états-uniennes ont activement soutenu la poursuite du processus électoral frauduleux.

D'autres problèmes sérieux ont perturbé les élections : files interminables, registres électoraux incomplets, fraudes, violences, ainsi qu'un manque crucial «*d'infrastructures permettant d'assurer un vote équitable et représentatif*» (Beeton, 2011). Les noms de certains citoyens bien vivants étaient absents des registres, tandis que les noms de leurs voisins morts durant le séisme de janvier 2010 ont été utilisés pour remplir les urnes, une pratique baptisée *eleksyon zombi* en créole haïtien. En outre, le taux de votants a été de nouveau très bas, 23 % seulement.

Du fait de ce taux et des carences évoquées plus haut, la majorité des candidats ont appelé à l'annulation des élections. Edmond Mullet, chef de la mission de la Minustah durant les élections, a personnellement convoqué deux candidats et les a invités à retirer leur plainte, arguant qu'ils étaient en tête dans les pronostics... Quelques mois plus tard, c'est finalement Michel Martelly qui l'a emporté. En tant que corps chargé du soutien logistique et de la sécurité, la mission a donc contribué au dévoiement de la démocratie électorale, forçant la population à choisir un candidat «*pro-États-unis/Nations unies*» et réduisant de la sorte le pays à un *leta restavek*.

### **Neutraliser la contestation**

En plus de la neutralisation de la démocratie électorale, des journalistes et universitaires réputés ont dénoncé plusieurs cas de répression violente de manifestations démocratiques par les forces de la Minustah. D'après l'anthropologue Mark Schuller, «*elles ont réprimé les mobilisations citoyennes, en particulier en 2009 durant la campagne pour l'augmentation du salaire minimum. A cette occasion, elles ont tiré des gaz lacrymogènes à plusieurs reprises,*

*empêchant de la sorte les gens de manifester, et elles ont paralysé l'Université d'État (en particulier la faculté des sciences humaines). Elle ont également tiré lors des funérailles du Frère Gérard Jean-Juste, un partisan d'Aristide.»*

Cette attitude reflète clairement l'existence d'une stratégie de neutralisation de la protestation sociale et de l'organisation politique parmi les Haïtiens. A l'occasion d'une autre manifestation pacifique contre le renouvellement du mandat de la Minustah, les gardiens de la paix « *ont menacé les manifestants avec leurs fusils... Des coups de feu ont été tirés, un véhicule de l'ONU s'est engouffré de force dans la foule, jetant plusieurs manifestants ainsi que des journalistes étrangers dans un fossé* ». Lors d'une autre manifestation, « *les troupes de la Minustah, équipées de boucliers antiémeute, sont venues au renfort de la police et ont tiré des coups de semonce pour disperser la foule* ».

Contrairement à son mandat de protection des droits humains du peuple haïtien et de promotion de la démocratie, la Minustah a neutralisé la démocratie en soutenant des élections frauduleuses et en réprimant des manifestations pacifiques. A chaque fois, la mission a mis le peuple haïtien hors-jeu et réduit Haïti à un *leta restavek*. Cependant, comme l'affirme l'analyste Beverly Bell, « *le mouvement populaire d'Haïti est hautement organisé et n'a jamais abandonné la bataille que ses ancêtres esclaves a entamée... Les mobilisations, les manifestations et les pressions ont déjà fait tomber les dictateurs... et distillé dans la population un sentiment d'indépendance résolument incompatible avec la prise en charge, par d'autres, de son destin* » (2011).

Les Haïtiens, en particulier la majorité pauvre, se sont battus pour la démocratie sociale et économique et la possibilité de construire leur nation sur un mode autonome. Les câbles révélés par WikiLeaks démontrent que la poursuite de ces objectifs exige de refouler la Minustah et les intérêts états-uniens. C'est pour une bonne part contre cette neutralisation systématique du droit de leur nation à l'autodétermination que les Haïtiens manifestent. Le « feu » auquel l'actuel président Martelli se réfère brûle depuis bien des années et ne s'éteindra pas tant que la soif de justice des Haïtiens ne sera pas assouvie.

### Bibliographie

- CEPR (2010), « Wikileaks Document on MINUSTAH Describes Lack of Public Support, Political Motives for Brazilian Leadership », Center for Economic and Policy Research, 30 novembre.
- Beeton D. (2011), *Haiti's Elections: Parties Banned, Media Yawn*, NACLA Report on the Americas 44.2, New York.
- Beverly B. (2010), « *We Bend, but We Don't Break* » : *Fighting For a Just Reconstruction in Haiti*, NACLA Report on the Americas 43.4, New York.
- Herz A. (2001), « Video of U.N. Peacekeepers' Sexual Assault of Haitian Prompts Calls to Focus on Post-Quake Rebuilding », *Democracy Now* (New York), 6 septembre.
- Ives K. & Herz A. (2011), « Wikileaks Haiti: The Aristide Files », *The Nation*, 5 août.
- Minustah (2011), « Restoring a Secure and Stable Environment », United Nations Stabilization Mission in Haiti, [www.un.org/en/peacekeeping/missions/minustah/](http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/minustah/).
- Minustah (2011), « Background of Minustah », [www.un.org/en/peacekeeping/missions/minustah/background.shtml](http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/minustah/background.shtml)
- Matheson M. (2011), « Statement of Professor Michael J. Matheson, George Washington University Law School, Before the House Committee on Foreign Affairs Subcommittee on International Organizations, Human Rights, and Oversight », House Committee on Foreign Affairs, Washington D.C., 23 juillet 2008.
- ONU (2011), « Ban and Haitian leader discuss plan to reduce military component of UN mission », *UN News Centre*, 19 septembre.
- Panchang D. (2010), *Haiti: Contesting the UN Occupation*, NACLA Report on the Americas 43.6, New York.
- Pastor R. (1997), « A Popular Democratic Revolution in a Predemocratic Society: The Case of Haiti », in Rotberg R., *Haiti Renewed: Political and Economic Prospects*, Washington, D.C., Brookings Institution Press.
- Schuller M. (2011), courriel envoyé à l'auteur.
- Sprague J. (2008), *The Fanmi Lavalas Political Project*, NACLA Report on the Americas 41.6, New York.